

RECYCLAGE DES CONTENANTS MULTICOUCHES

D'ALIMENTS ET DE BOISSONS

MYTHES vs FAITS

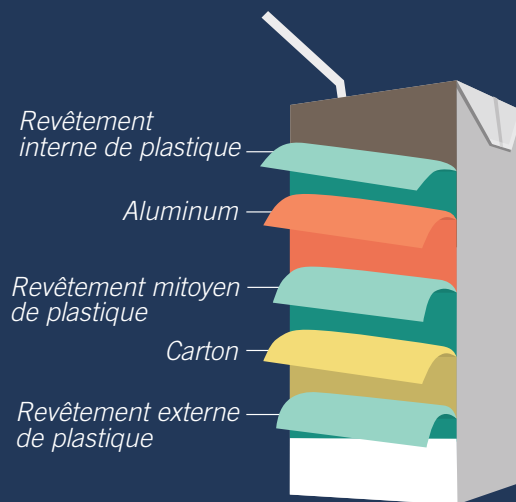


CONSEIL DES
MANUFACTURIERS
DE CONTENANTS
MULTICOUCHES



Mythe : Les contenants multicouches sont composés de plusieurs couches, ce qui les empêche d'être recyclés.

Fait : Les différentes couches des contenants multicouches sont séparées durant le procédé de recyclage. Le papier est utilisé pour fabriquer de nouveaux produits de papier, alors que l'aluminium et le plastique peuvent être utilisés pour produire de l'énergie ou transformés en matière liante. Dans d'autres cas, les contenants dans leur totalité sont utilisés pour fabriquer des matériaux de construction.



Mythe : Avant de les mettre à la récupération, vous devez écraser les contenants multicouches, en plus d'enlever les bouchons et les pailles.

Fait : Vous n'avez qu'à vous assurer que les contenants sont vides. C'est tout! Vous n'avez pas besoin de les écraser et vous pouvez même laisser les bouchons en place. De plus, vous pouvez insérer les pailles dans les contenants pour vous assurer qu'elles suivront le même procédé de recyclage qu'eux.

Mythe : Les contenants multicouches sont recouverts de cire et ne peuvent donc pas être recyclés.

Fait : Les contenants multicouches servant à l'emballage d'aliments et de boissons ne contiennent pas de cire. Ces contenants sont principalement constitués de papier sous forme de carton. Ce que vous croyez être de la « cire » sur le contenant est en fait une couche mince de plastique.

Mythe : Les contenants multicouches ne sont pas recyclés en d'autres produits.

Fait : Les contenants multicouches sont recyclables et sont recyclés. Une fois recyclés, les contenants multicouches peuvent être transformés en produits de papier, comme des essuie-tout, des papiers-mouchoirs et du papier de bureau et pour écrire. De plus, les contenants dans leur totalité peuvent être recyclés en matériaux de construction écologiques, comme des panneaux muraux ou des panneaux de revêtement de toit, dans un procédé qui n'utilise pas d'eau ou de produits chimiques.



Mythe : Si un logo de recyclage ne figure pas sur un emballage, il n'est pas recyclable.



Fait : Juste parce qu'un logo de recyclage ne figure pas sur un emballage, cela ne signifie pas qu'il n'est pas recyclable. Ce qui peut ou ne peut être recyclé varie d'une communauté à l'autre et dépend principalement des installations de tri vers où sont acheminées les matières recyclables. Nous vous recommandons de vérifier auprès de votre municipalité pour confirmer quelles matières sont acceptées dans votre programme de collecte sélective.

